



PROTOCOLE DE SECURITE SANITAIRE COVID 19 Accueil du public

brest aim

Version du 03 janvier 2022

Table des matières

1	Présentation du RINKLA Patinoire de Brest	2
2	PROTOCOLE SANITAIRE	2
3	PROTOCOLE, LES GRANDS PRINCIPES...	3
4	Contrôle DU PASS SANITAIRE	3
5	Gestes barrières	4
6	Nettoyage renforcé	5
7	Mesures spécifiques pour le matériel à destination du public	5
8	Mesures spécifiques pour la cafétéria	5
9	Mesures spécifiques aux clubs utilisateurs	5
10	Règles spécifiques pour les scolaires de la patinoire	6
11	Accueil rencontres sportives / Evénement / Spectacle	6
12	Réceptif (selon les événements)	7
13	Prestataires externes	7



1 Présentation du RINKLA Patinoire de Brest

Adresse : Place Napoléon III – 29200 - Brest

Site internet : <http://www.rinkla.com/>

Nom de l'exploitant : S.A.E M Brest'aim - 3 rue Duplex 29200 Brest

Type de site :	ERP de 1 ^{ère} catégorie
Activité principale :	Patinoire Type X
Fréquentation en 2019 :	85 000
Capacité d'accueil journalière :	1 200
Effectifs hors saison d'exploitation :	7
Effectifs en saison d'exploitation :	12
Surfaces bâtiments :	4.150 m2 dont une piste de glace de 1.800 m2
Restauration :	1 cafétéria

2 PROTOCOLE SANITAIRE

2.1 Bases règlementaires

Ce protocole est basé sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires d'État et les consignes fédérales, avec comme principes :

- L'application des règles de contrôle du pass sanitaire et des gestes barrières,
- La limitation du brassage des publics,
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels,
- L'information, communication, formation des publics, pratiquants, encadrants, dirigeants.

Ce plan est adapté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire générale en fonction d'une part des consignes sanitaires gouvernementales et d'autre part des contraintes d'exploitation propres à l'équipement.

2.2 Désignation de Référents Sécurité Sanitaire Covid-19

La désignation de référents de sécurité sanitaire a pour objectif de s'assurer de la bonne déclinaison des présents principes au sein du RINKLA ; le référent :

- S'assure de la retranscription opérationnelle du plan de sécurité sanitaire COVID-19,
- Supervise au quotidien la bonne application des mesures,
- Traite de la gestion des aléas,
- Veille à la mise en place des dispositions de prévention concernant les collaborateurs et sous-traitants.

Brest'aim a désigné son **Directeur Antoine MACE en tant que référent COVID-19 pour le RINKLA.**

Les 3 clubs utilisateurs s'engagent au strict respect du présent protocole et au contrôle de la validité des pass sanitaires de l'ensemble des personnes intervenant en lien avec leurs activités : licenciés, bénévoles, joueurs professionnels, parents de licenciés, etc. Ils ont désigné en tant que **COVID Manager les personnes suivantes :**

	COVID Manager
Sport et Patinage	Raphaël CABON
Association Les Albatros	Isabelle MER
S.A.S.P. Les Albatros	Sylvain JAOUEN

Leur rôle est de :

- définir le plan de circulation et de points d'hygiène en collaboration avec Brest'aim ;
- faire vérifier par l'encadrement du club que toutes les préconisations sont respectées à chaque entraînement.

3 PROTOCOLE, LES GRANDS PRINCIPES...

1. Contrôle du pass sanitaire
2. Gestes barrières
3. Jauge maîtrisée
4. Désinfection renforcée
5. Communication pédagogique

4 Contrôle DU PASS SANITAIRE

4.1 Périmètre d'application

A compter du 30 septembre 2021, l'accès aux ERP qui accueillent du public est assujéti à la présentation d'un pass sanitaire valide par les visiteurs de plus de 12 ans et par les salariés et prestataires intervenants dans l'ERP dans les espaces et aux heures d'accueil du public.

4.2 Habilitation du personnel

Un registre nominatif établi par la Direction de l'équipement détermine le personnel habilité à effectuer le contrôle du pass sanitaire. Il précise les modalités de traçabilité des contrôles dans l'ensemble des plannings d'exploitation.

4.3 Contrôle

Le contrôle consiste à vérifier la validité du pass sanitaire. Le pass consiste en un QR code que le visiteur peut récupérer de plusieurs façons. Il est possible pour les visiteurs de présenter un pass en format papier ou format numérique.

La vérification de la concordance du pass sanitaire avec l'identité de la personne est la prérogative exclusive des forces de l'ordre.

Le contrôle du pass sanitaire se fait via l'application TousAntiCovid Verif installé sur des smartphones professionnels dédiés à cet usage. L'application a un niveau de lecture où seules les informations « valide/non valide » et « nom/prénom/date de naissance » sont disponibles. Le vérificateur n'a pas accès à d'autres données médicales ou personnelles.

4.4 Organisation des contrôles

L'organisation des contrôles est établie de façon à garantir la validité des pass sanitaires de l'ensemble des intervenants présents dans l'établissement lors de l'ouverture au public :

Contrôle de	Par	Quand	Registre d'habilitation du contrôle : date/heure
Personnel RINKLA	Direction de l'équipement	Dès l'arrivée du salarié (si celui-ci n'a pas fourni son justificatif de schéma vaccinal complet évitant le contrôle systématique du pass - dérogation pour les employeurs de la loi 2021-1040 du 05/08/21)	Tableau service RH complété
PRESTATAIRES BREST'AIM Agents de nettoyage Agents de sécurité Secouristes, etc.	Personnel RINKLA	Dès l'arrivée sur le site	Planning d'exploitation
Clubs occupants	Direction de l'équipement	Dès l'arrivée sur le site Tel que prévu par décret, pas de contrôle des sportifs professionnels et de haut niveau. Un engagement écrit est demandé aux directions sportives des 3 clubs quant au contrôle et à la validité impérative du pass sanitaire de leurs équipes et licenciés.	Tableau de contrôle des clubs
SEANCE PUBLIQUE			
Public	Personnel RINKLA Intérimaires	A l'entrée sur le site , avant le contrôle d'accès	Planning d'exploitation
Intérimaires	Personnel RINKLA	Dès l'arrivée sur le site	Planning d'exploitation
EVENEMENT SPORTIF			
Public	Agent de sécurité ou bénévoles mandatés par le club	A l'entrée sur le site , avant le contrôle d'accès	Planning d'exploitation
Club organisateur Prestataires Bénévoles Equipes adverses	Direction du club	Dès l'arrivée sur le site Tel que prévu par décret, pas de contrôle des sportifs professionnels et de haut niveau. Un engagement écrit est demandé aux directions sportives des 3 clubs quant au contrôle et à la validité impérative du pass sanitaire de leurs équipes et licenciés.	Tableau de contrôle des clubs

5 Gestes barrières

5.1 Informations à destination du public en amont de sa venue

Une communication générale « gestes barrières » est déclinée en amont de l'arrivée du public :

- Site internet RINKLA,
- Réseaux sociaux.

Et à son arrivée sur le site :

- Affichage,
- Totems distributeurs de gel hydroalcoolique.
- Vestiaires, etc.

5.2 Port du masque

Le **port du masque est obligatoire dans l'ensemble de l'enceinte du RINKLA dès 6 ans.**

Bien que non requis par le décret lors de la pratique sportive, nous nous réservons le droit d'imposer le port du masque lors des séances publiques fortement fréquentées, notamment pendant les vacances scolaires.

5.3 Lavage des mains

De nombreux points de lavage sont disposés en fixe dans l'enceinte de l'équipement : distributeurs muraux et sanitaires.

Dans les sanitaires, le renouvellement régulier des consommables est assuré chaque jour (savon, essuie-mains jetable).

6 Nettoyage renforcé

Le nettoyage de l'ensemble des espaces est réalisé chaque jour par le prestataire dédié.

Les surfaces fréquemment touchées par le public (poignées de porte, rampes d'escalier, boutons d'ascenseur, robinets d'eau des toilettes, etc.) sont nettoyées de façon renforcée.

L'ensemble du personnel est formé aux règles d'hygiène et équipé pour nettoyer son espace de travail (spray, chiffon jetable), notamment dans l'ensemble des zones d'accueil du public.

7 Mesures spécifiques pour le matériel à destination du public

Des charlottes sont à disposition des utilisateurs pour l'utilisation des casques.

Une désinfection est proposée aux utilisateurs du matériel pédagogique (luge) : mise à disposition de spray virucide.

8 Mesures spécifiques pour la cafétéria

8.1 Séances publiques

La cafétéria est ouverte au public exclusivement lors des séances publiques au titre de l'activité de type N.

Les conditions d'accueil du public en restauration respectent le décret en vigueur, à savoir :

- Les personnes consommeront leur boisson ou petite restauration sur une place assise ;
- Toute personne porte un masque lors de la vente des produits ou circulation.

L'organisation du point de vente est la suivante :

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique.
- Nous sensibilisons le public à l'utilisation privilégiée de l'encaissement CB sans contact.
- Un plan de nettoyage est adapté dans toutes les zones adaptées.
- Des poubelles à pédale sont positionnées.
- Les déchets sont évacués plus régulièrement.

8.2 Rencontres sportives

La cafétéria est fermée au public durant les rencontres sportives.

9 Mesures spécifiques aux clubs utilisateurs

9.1 Accès au RINKLA

Le contrôle du pass sanitaire est mis en place par les clubs. La porte des clubs doit demeurer fermée lorsqu'il n'y a pas de contrôle de mis en place. Le code d'accès ne doit pas être donné aux adhérents

Les accompagnants sont admis dans les locaux mais peuvent être uniquement présent dans les gradins ou dans les vestiaires pour permettre le bon fonctionnement de l'activité.

L'accès à glace se fait par la porte « accès club ».

9.2 Vestiaires, douches et stockage

L'accès à toutes les infrastructures sanitaires – vestiaires, douches – est autorisé sous l'entière responsabilité du club utilisateur et dans le respect des protocoles sanitaires de sa fédération.

L'accès aux toilettes sera restreint aux seuls locaux identifiés.

9.3 Matériel

Les licenciés doivent se munir de leur gourde, bouteille, serviette, collation et matériel personnel. L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette...) doit être proscrit.

Utilisation privilégiée de petit matériel individuel, pas d'échange entre licenciés.

Utilisation de matériel collectif aisément désinfectable : désinfection par le club avant chaque utilisation, avec lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique de chacun des participants préalables à son utilisation. Une désinfection du matériel et des mains sera à renouveler régulièrement durant l'activité. La main au contact du visage durant l'activité est un élément d'alerte de l'encadrant qui conduit à une reprise du protocole de désinfection initial.

Seuls les entraîneurs peuvent accéder aux espaces de stockage de matériel.

En cas d'utilisation de mobilier (tables, chaises...), celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque entraînement par les clubs.

9.4 Salle de remise en forme

L'ensemble des équipements de la salle sera désinfecté par le club, avant et après toute utilisation par des lingettes désinfectantes ou des sprays désinfectants avec des chiffons jetables à la charge du club.

9.5 Salle panoramique

Le sol de la salle et les surfaces touchées seront désinfectés par le club, après toute utilisation.

10 Règles spécifiques pour les scolaires de la patinoire

Les consignes listées ci-dessus s'appliquent également aux groupes scolaires sur des créneaux horaires dédiés.

Dans le cas de deux classes simultanément sur la glace, la piste sera divisée en deux soit 30m²/pers pour une classe de 30 élèves.

Matériels personnels :

- Le port des gants est obligatoire.
- Le port du bonnet de bain sous le casque est obligatoire
- Aucun prêt de matériels ne sera possible.

Désinfection :

- La désinfection des casques sera faite par les enfants sous la supervision d'un salarié du Rinkla et de l'enseignant.
- La désinfection des vestiaires sera effectuée après chaque classe par le Rinkla.

11 Accueil rencontres sportives / Evénement / Spectacle

L'organisateur de l'évènement est responsable du respect des gestes barrières et protocoles par l'ensemble des acteurs qu'il encadre (sportifs, officiels, arbitres, techniciens, prestataires, artistes, etc.), notamment :

- Vérification du Pass sanitaire
- Lavage régulier des mains dans les sanitaires ou via les distributeurs de gel hydroalcoolique ;
- Distanciation physique en dehors des phases de pratique sportive ou artistique ;
- Utilisation de matériel individuel ;
- Nettoyage des vestiaires, matériel sportif entre chaque utilisateur, etc.

12 Réceptif (selon les événements)

Les espaces réceptifs sont prévus en configuration **tout assis**, en respect de la réglementation de l'activité restauration type N, selon les jauges suivantes :

Espace	Capacité proposée	Capacité habituelle
Salle panoramique	100 personnes	150 personnes
Cafétéria privatisée	100 personnes	150 personnes
Banque à patins	100 personnes	150 personnes

- Le service est assuré par le prestataire, aucun buffet ni service au bar n'est prévu, évitant toute circulation.
- Aucun vestiaire n'est ouvert pour l'espace réceptif.

13 Prestataires externes

Les consignes listées ci-dessus s'appliquent également aux prestataires intervenant sur le site quotidiennement.

La reprise ou réalisation des travaux et chantiers sur un site de Brest'aim est soumise à validation du Directeur Général de Brest'aim.

Les interventions ponctuelles sont validées par le référent sécurité sanitaire Covid-19 du site en utilisant la charte de bonne pratique.